

Faire appel au Médiateur Pôle Emploi :

Le médiateur Pôle Emploi en vigueur depuis 2008, permet de faciliter les relations entre les demandeurs d'emploi et employeurs, et partenaires de l'emploi.

Si vous avez un souci avec le Pôle Emploi, vous devez d'abord déposer une réclamation auprès du Pôle emploi, et seulement après, vous pouvez faire appel au médiateur Pôle Emploi par mail ou par courrier postal.

<p>Médiateur Pôle emploi Direction Générale 1 avenue du Docteur Gley 75987 Paris Cedex 20 Mediateur.national@pole-emploi.fr</p>
